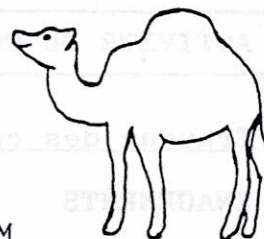
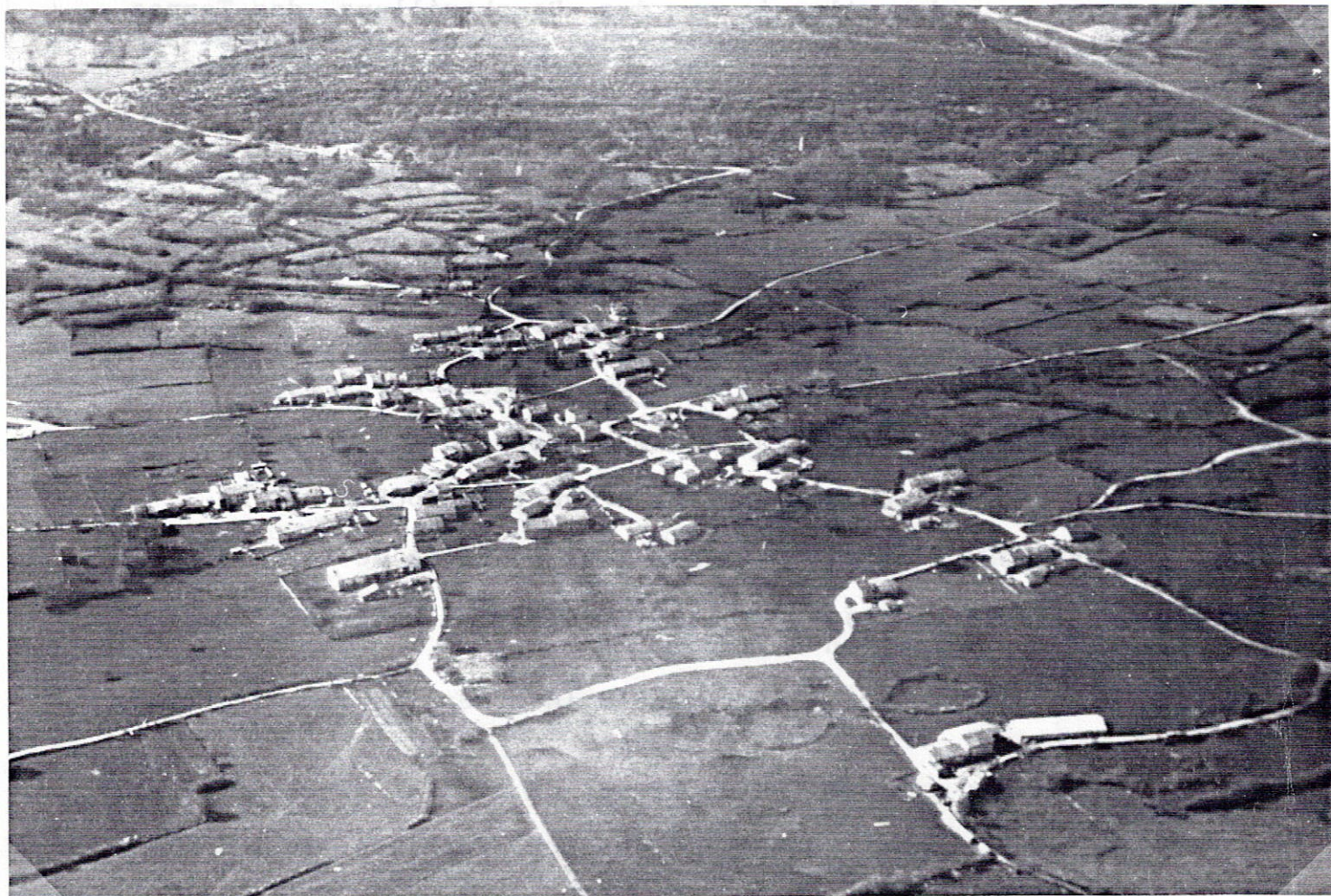


LE DROMADAIRE



Bulletin d'informations municipal de DROM



NOTE DE LA REDACTION

Habituellement, cette place est destinée au mot du Maire, mais de nouvelles dispositions électorales, en application de la loi du 15 Janvier 1990, sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} Octobre 1994, dans la perspective de l'élection présidentielle d'Avril 1995 et des élections municipales de Juin 1995.

Ces règles interdisent, six mois francs avant une élection générale, l'autopromotion et, à plus forte raison, la propagande, voire la polémique, dans les bulletins municipaux. C'est pourquoi la présente édition du Dromadaire paraît sous un volume plus réduit, avec des articles volontairement non signés.

La Rédaction remercie les lecteurs de leur compréhension.

Travaux des commissions

- AMENAGEMENTS** : réhabilitation de l'entrée du tunnel et du site du lavoir
- CHEMINS ET VOIRIE** : élagage des chemins des Charbons, de la Melone des Alagniers, des Bourbouillons, des Teppes, vers Fay ; Goudronnage Fromagerie-place-montée des Conches, chemin Morin, route des Conches de la Côte de Luy aux Petites Vignes, montée du Car et entretien Est du village
- ECLAIRAGE PUBLIC** : amélioration du réseau au centre du village
- BOIS** : redélimitation des parcelles de Javernaz avec création d'un chemin et vente de bois, affouage et reboisement
- EAU** : modification des statuts du syndicat Ain-Suran-Revermont et du type d'adhésion
- ORDURES MENAGERES** : organisation d'une collecte d'encombrants
- C.C.A.S.** : repas des anciens et vente brioches ADAPEI
- CHARTE DU REVERMONT** : participation à deux sessions de formation
- INTERCOMMUNALITE** : création de la Communauté de Communes de Trefort en Revermont
- CARRIERES VERS FAY** : suivi des projets Guinet Derriaz : modification de l'exploitation
- SYNDICAT DU SURAN** : préparation du projet de contrat de rivière
- INONDATIONS** : envoi d'une mission topographique pour l'étude d'un projet de canal d'évacuation
- DIVERS** : organisation des élections cantonales (20 et 27 Mars), européennes (12 Juin) et M.S.A (26 Octobre) ; participation à la course V.T.T. Transrevermont (05 Juin) et à la manifestation du départ en retraite de M^{me} Perrin, institutrice (02 Juillet) ; cérémonies des 08 Mai et 11 Novembre; révision de l'horloge du clocher et illuminations de fin d'année

Travaux en cours

- Aménagements** : travaux de réhabilitation du site du Lavoir, signalétique, réaménagements dans l'école
- Bâtiments** : réfection de la pièce sous le clocher
- Syndicat du Suran** : dossier sommaire de candidature pour un contrat de rivière
- Inondations** : étude du projet de canal d'évacuation
- Bois** : reboisement en Javernaz
- Chemins** : rempierrage Besse Cuie, Thisseries et Fontanaille

INFORMATIONS PRATIQUES

La **Mairie** est ouverte de 16 H à 18 H
les mardis et samedis. Tél.: 74.30.67.48
Noël LARRUAT, maire : 74.30.62.06
Jean CARRIER, adjoint : 74.30.64.64
Yves GUILLEMOT, adjoint : 74.30.69.22

Perception

Villereversure : 74.30.65.30

Gendarmerie : 17

Ceyzériat : 74.30.00.10



Pompiers : 18 (Drom : * Lieutenant Carrier : 74.30.67.17 ;
* Sergent Corretel : 74.30.67.43)

S.A.M.U. : 15

Centre Anti-Poison : 78.54.14.14

Réseau d'eau : Lyonnaise des eaux, pour tout problème : 74.30.01.11

E.D.F. : 74.21.75.07 (sécurité, dépannage)

Maison Sociale, rue Joseph Bernier à Ceyzériat : 74.30.04.64

* Assistante sociale : Annick Lamande (permanence le mardi de 09 H.
à 12 H., ou sur rendez-vous)

* Puéricultrice : Marie-France Deshautel

* Conseillère en Economie Sociale et Familiale : Chantal Vacle

Assistante maternelle : Murielle Palamède assure la garde d'enfants
à la journée, la prise en charge d'enfants scolarisés avant et après
l'école et, si besoin est, le repas de midi. Tél. : 74.30.60.56

La **Fromagerie** est ouverte de 8H30 à 12H30 et de 18H à 19H la semaine
(sauf le mercredi : pas d'ouverture le soir)
de 8H30 à 12H30 et de 14H à 19H le samedi
de 8H30 à 12H le dimanche matin

Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11H30

Les **Ordures ménagères** sont collectées le mardi entre 10H et 13H
(le mercredi suivant si le mardi est férié)

Le **Club de l'Age D'Or** se réunit tous les mercredis de Octobre à
Avril à la salle des Fêtes, de 13H30 à 17H30

Les séances de **Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mardis de
Octobre à Juin à la Salle des Fêtes, de 20h30 à 21H30

Dons du Sang en 1995 : les mercredis 22 Février, 05 Juillet et 25
Octobre (Salle des Fêtes de Villereversure, de 9H30 à 12h30)

Correspondants de Presse :

Joseph Benezeth (74.30.04.11 à Jasseron) pour Le Progrès

Daniel Brochier (74.30.62.53 à Drom) pour La Voix de l'Ain

Culte : Messe le dimanche à 10H15 à l'église de Villereversure
(à Drom le dernier dimanche de Septembre)

Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 74.30.66.35



CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

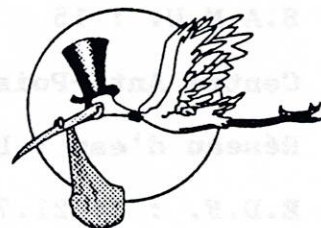
La salle doit être réservée auprès de Corinne Chapman (74.30.68.18), en lui précisant la durée et les besoins éventuels en vaisselle.

TARIFS	1 jour	2 jours	réunion
Particulier de Drom	500 F.	800 F.	200 F.
Personne extérieure	800 F.	1 300 F.	300 F.
Association Communale	200 F.	350 F.	100 F.

ETAT CIVIL 1994

Naissance : Betty Carrier, le 10 Mai

Décès : Marcel Caillat, le 23 Janvier
Alice Grandpierre, le 04 Février
Philomène Guilloux, le 06 Mars
En 1995, le 03 Janvier : Renée Bonnet
le 10 Janvier : Jean-Pierre Réus



DU BON USAGE DU 18

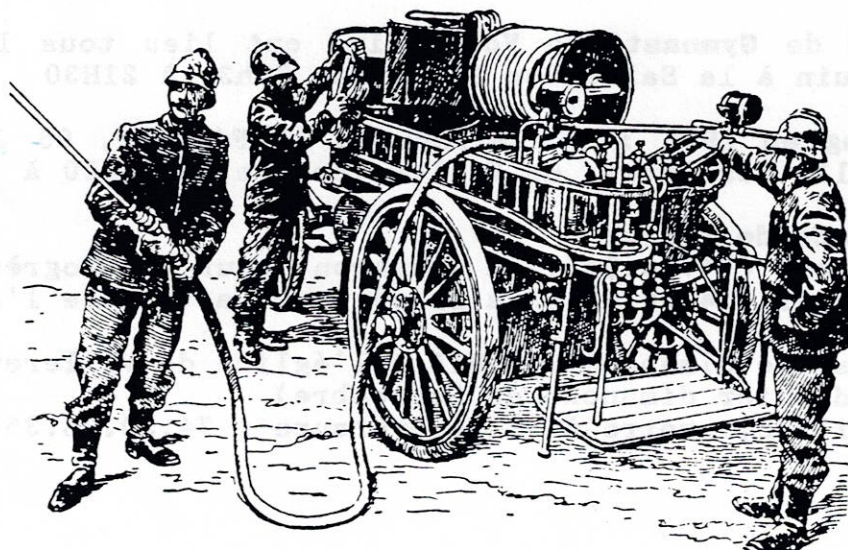
En cas d'incident de petite gravité
(feu de cheminée, nid de guêpes, de frelons,
accident domestique ...)

- * appelez le ou les pompiers de votre quartier
ou, *si nécessaire*
- * déclenchez la sirène



En cas d'accident grave
(accident de la route, du travail, corporel, incendie ...)

- * composez le 18 en indiquant très précisément votre message (nom, lieu, nature du sinistre) et
- * appelez systématiquement le ou les pompiers de votre quartier ou allez déclencher la sirène





L'A.D.M.R. Des Deux Vallées (Aide à Domicile en Milieu Rural) a jugé utile de redonner une information sur les services proposés dans les communes du secteur.

En novembre 1993, un nouveau service a été lancé :

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

A TOUS : Il n'est absolument pas réservé aux personnes âgées, mais il peut être utile à tous ceux, jeunes ou moins jeunes qui n'ont pas la possibilité ou l'envie de se préparer à manger.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

* C'est un système **SOUPLE** : Suivant vos besoins, vous pouvez en bénéficier "**ponctuellement**" (1 ou plusieurs jours à un moment donné) ou "**régulièrement**" (1 ou deux fois par semaine par exemple).

* Vous prévenez la personne qui commande les repas, au moins la veille. (Mme **TOURNOIS Jeannine** Tél. 74 30 68 70), elle vous indiquera également le menu de la semaine.

* Les repas arrivent chauds à votre domicile un peu avant midi, prêts à être consommés ; ils sont servis dans des plateaux repas à usage unique.

* Le service fonctionne tous les jours sauf samedi, dimanche et jours fériés.

* Une facture vous sera adressée en fin de mois (coût du repas 50 F ; pour un couple deux repas = 90 F)



POUR TOUT RENSEIGNEMENT, s'adresser à :

Mme **TOURNOIS Jeannine** ==> Tél. 74 30 68 70
Mme **CONVERT Renée** ==> Tél. 74 51 72 25
Mme **SYRE Claudette** ==> Tél. 74 51 82 53
Mme **CHATARD Andrée** ==> Tél. 74 51 81 14

TRAVAILLEUSE FAMILIALE (et/ou AIDE MENAGERE AUX FAMILLES)

Une Travailleuse Familiale peut venir chez vous, pour vous seconder ou vous remplacer dans vos tâches et responsabilités au foyer dans les cas suivants :

- grossesse difficile
- maternité
- naissance multiple
- surcharge occasionnelle de travail
- absence de la mère (décès, abandon du foyer)
- hospitalisation de la mère
- enfant malade, hospitalisé
- du fait du père (maladie, hospitalisation, décès, abandon du foyer)
- prévention

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, contactez :

Mme **ROLLET Anne** ==> Tél. 74 30 60 31

AIDE AUX PERSONNES AGEES

Vous êtes à la retraite,
Vous ne pouvez plus faire face seul(e) aux tâches ménagères
Vous refusez de quitter la maison
Vous recherchez une présence amicale,

Une Aide Ménagère peut venir chez vous quelques heures par semaine pour vous soulager dans votre travail et vous apporter une présence régulière.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, contactez :

Mme **CONVERT Renée** ==> Tél. 74 51 72 25
Mme **SYRE Claudette** ==> Tél. 74 51 82 53
Mme **CHATARD Andrée** ==> Tél. 74 51 81 14



BUDGET 1994 (Cumul primitif et supplémentaire)

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

60	Denrées et fournitures	46 000
	(dont combustibles : 15 000, panneaux : 15 000, fournitures scol.: 9 500)	
61	Frais de personnel	70 900
	(dont rémunération : 48 000, charges soc. : 17 500)	
62	Impôts et taxes	4 700
63	Travaux et services extérieurs	209 500
	(entretien bâtiments, voirie, réseaux, bois ; ordures ménagères : 22 000, assurances : 10 000 ,électricité + eau + gaz : 20 000)	
64	Participations et contingents	58 375
	(charges intercommunales, aide sociale : 12 000, scolarité à l'extérieur : primaire 3 000, second.19 800)	
65	Allocations et Subventions	16 768
66	Frais de gestion générale	173 185
	(fêtes, frais P.T.T.: 3 800, indemnités maire et adjoints : 36 000, imprévus : 115 385)	
67	Frais financiers	10 923
	(intérêts des emprunts)	
82	Charges antérieures	100
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	279 065
	(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)	
		869 516

INVESTISSEMENT

16	Remboursements emprunts	22 094
18	Règlement de dettes	11 009
21	Acquisitions de biens meubles et immeubles	8 010
	(Matériel de secours médical Pompiers : 6010)	
23	Travaux de bâtiment et de génie civil	267 000
	(Entrée Tunnel : 72 000, Lavoir : 115 000, Eglise : 20 000, étude canal : 60 000)	
25	Prêts et avances à long terme	114 000
	(Travaux effectués par le biais de syndicats : voirie : 110 000, éclairage : 4 000)	
26	Acquisitions titres et valeurs	3 500
	(Part dans les associations syndicales et organismes publics)	
		425 613

1 295 129

DATES A RETENIR

- * **Dimanche 22 Janvier** : repas du Comité de Fleurissement
- * **Samedi 11 Février** : y'aura du Boudin avec Patrimoine
- * **Samedi 25 Février** : banquet de la Sainte Agathe
- * **Samedi 11 Mars** : vente de tartes de la Gymnastique Volontaire
- * **Dimanche 19 Mars** : projection diapos du Comité de Fleurissement
- * **Dimanche 23 Avril et 07 Mai** : élections présidentielles

RECETTES

70 Produits de l'exploitation (redevance ordures ménagères)	15 395
71 Produits domaniaux (coupes de bois, locations de bâtiments, concessions cimetière)	58 705
73 Recouvrements et subventions	8 407
74 Dotations versées par l'Etat	145 704
75 Impôts indirects	13 200
77 Contributions directes (part de la commune sur les impôts locaux)	198 057
82 Produits antérieurs (excédent de fonctionnement reporté de 93 en 94)	430 048
	869 516
10 Subventions d'équipement (Lavoir : 59 730, entrée tunnel : 40077, partici- pation amicale Sapeurs Pompiers : 3 500)	103 307
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement ("autofinancement")	279 065
14 Participations travaux d'équipement (compensation T.V.A.)	37 494
25 Recouvrement de créances long ou moyen terme	5 757
	425 613

1 295 129

DATES A RETENIR

- * Dimanche 30 Avril : bourse d'échange de l'A.R.C.M.A.
- * Samedi 8 Mai : cérémonie au monument
- * Dimanche de Juin (probabl. les 18 et 25) : élections municipales
- * Samedi et Dimanche 23 et 24 Septembre : Fête de Drom
- * Fin Octobre : concours de belote du Sou des Ecoles
- * Jeudi 11 Novembre : cérémonie au monument

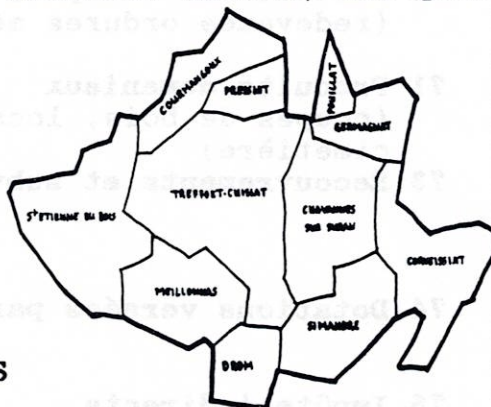
FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

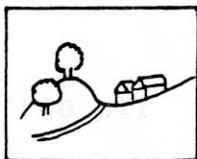
COMMUNAUTE DE COMMUNES

La création de la **Communauté de Communes de Treffort en Revermont** a été officialisée le lundi 14 Novembre 1994 à la Salle des Fêtes de Treffort Cuisiat, en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et de chefs de services préfectoraux, représentants de l'Etat, ainsi que de nombreux maires, délégués et élus des communes concernées.

La Communauté est constituée par les communes du canton de Treffort : Chavannes sur Suran, Corveissiat, Courmangoux, Germagnat, Meillonas, Pouillat, Pressiat, Saint Etienne du Bois et Treffort Cuisiat, avec Drom et Simandre sur Suran. Son siège est à Treffort et sa population officielle à ce jour est de 7 049 habitants.

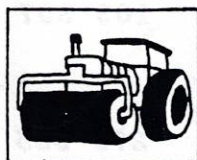
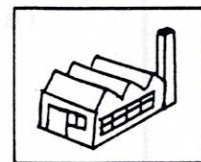


COMPETENCES



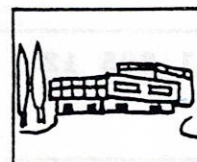
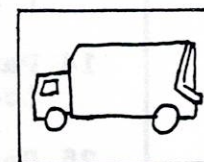
La Communauté de Communes a pour première compétence l'**Aménagement de l'Espace**, c'est à dire du territoire où nous vivons, nous habitons, nous travaillons, dans les zones d'activité d'intérêt communautaire, économique, touristique et de loisir.

La seconde mission de la Communauté est de favoriser son **Développement Economique et Social**, dans les secteurs de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tertiaire et du Tourisme, par des aides indirectes, et dans les limites d'un cadre juridique. Elle gèrera l'ensemble des surfaces ayant cette affectation communautaire.



La Communauté est compétente dans la **Création et l'Aménagement de la Voirie Communale**, avec les procédures qui s'y rattachent. Elle en assure l'**Entretien**, en réalisant ou faisant réaliser les travaux dont le programme annuel est défini sur proposition des communes.

La **Protection et Mise en Valeur de l'Environnement** sont de la compétence communautaire. La collecte et l'élimination des déchets seront pris en charge selon les situations existantes, dans un premier temps, puis selon les impératifs légaux d'un schéma départemental à venir, mais prévu. D'autres actions spécifiques, liées à l'Environnement, seront confiées à la Communauté qui, en particulier, représentera l'ensemble des communes à l'A.T.R.



Dans le domaine de l'**Equipement Sportif et d'Enseignement**, la communauté est compétente pour réaliser et assurer le fonctionnement des équipements jugés d'intérêt communautaire. Elle pourra aussi apporter un soutien limité à des réalisations plus intercommunales après délibérations en temps utiles.

REPRESENTATION

Un Conseil communautaire administre la Communauté. Il est composé de 21 délégués titulaires, à raison de 1 délégué par tranche de 500 habitants par commune. Il y a autant de délégués suppléants dont la voix n'est délibérative qu'en cas d'empêchement du titulaire. Les délégués sont élus par les Conseils Municipaux, pour la durée de leur mandat municipal. Noël Larruat est le délégué de Drom, Jean Carrier est son suppléant.



Le bureau est composé de :

1 Président :

Pierre Bailloud, maire de Meillonas ;

3 Vice-Présidents :

Jean-Pierre Germain, maire de Treffort
Cuisiat, Bernard Morel maire-adjoint
de Simandre et Didier Guillot, maire
de Corveissiat ;

2 Membres :

Alexandre Robin, maire de Saint
Etienne du Bois et Conseiller Général,
Gérard Guret, maire de Courmangoux.

FISCALITE

La Communauté est un Etablissement Public et a une **fiscalité propre** qui, comme la fiscalité communale, repose uniquement sur les **4 impôts locaux connus** : Taxe d'habitation, Taxe foncière sur le bâti, Taxe foncière sur le non-bâti et Taxe professionnelle

Le revenu fiscal communautaire proviendra de taux additionnels appliqués aux bases des 4 taxes communales, en fonction des compétences et des besoins de la Communauté.

A titre indicatif, la Voirie et l'Environnement deviennent les **charges communautaires prévisibles** (et non plus communales) dont le montant s'élève à 3 300 000 Francs environ, soit près de 30 % du total des ressources fiscales de l'**ensemble** de la Communauté. Il faudra donc **transférer** 30 % du revenu fiscal de chaque commune vers la Communauté, sans obligatoirement modifier la pression sur les contribuables.

Le produit de la **Taxe professionnelle** versée par les entreprises déjà existantes restera acquis à chacune des communes. Par contre, pour des entreprises nouvellement installées, qui seront jugées d'intérêt communautaire, après convention et à terme, leur T.P. ira vers la caisse communautaire.

Les **ressources budgétaires** de la communauté, outre les ressources légalement prévues, comprennent aussi les dotations et subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département. Leur volume, non négligeable, sera fonction de l'importance de l'activité communautaire.

CONCLUSION

La Communauté de Communes est une nouvelle forme de coopération intercommunale, adaptée au milieu rural et introduite par la loi d'Administration Territoriale de la République N°22.125 du 06 Février 1992. Elle est fondée sur le **volontariat** et l'idée de **solidarité** pour la réalisation de projets communs.

Rappelant la création de notre Communauté, Monsieur le Secrétaire Général a indiqué que c'était une décision mûrement réfléchie et librement consentie. Il a cité aussi le Président des Maires de l'Ain qui, au dernier Congrès Départemental, avait affirmé que la notion étroite du "clocher isolé" était une notion dépassée et sans avenir.

En effet, les exigences de la vie actuelle imposent chaque jour davantage un rapprochement, une collaboration, une entraide entre les communes dans tous les domaines : techniques, administratifs, économiques, sociaux, éducatifs, culturels ainsi que ceux de la communication et des loisirs.

Il a fallu de nombreuses réunions, beaucoup de temps et de travail, du courage aussi, pour élaborer et décider la création de la Communauté de Communes de Treffort en Revermont avant l'année 1995. Les futurs responsables municipaux auront à juger s'ils doivent poursuivre et améliorer cette oeuvre de longue haleine qui, aujourd'hui, a déjà le mérite d'exister.

NOUVEL AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

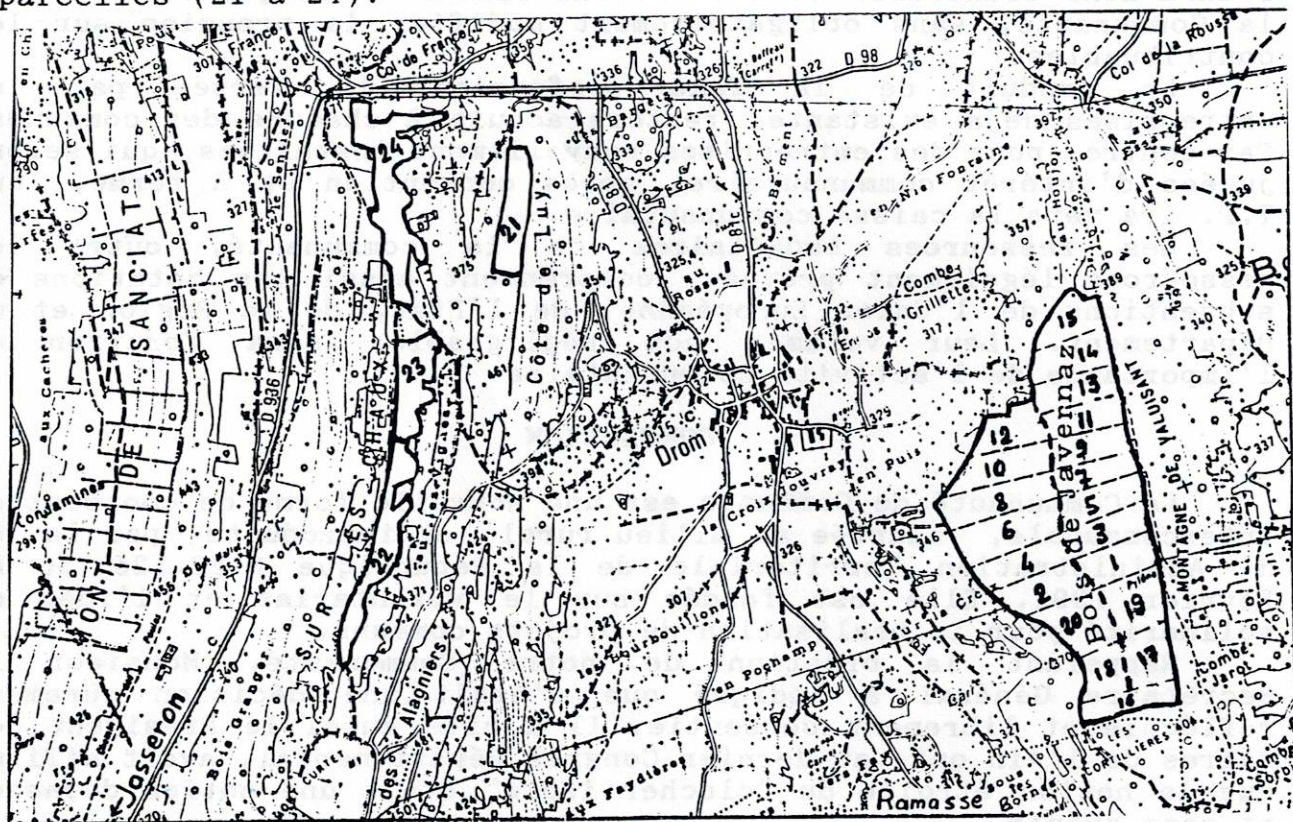
Dans sa séance du 25 Février 1994, le conseil municipal après avoir délibéré, accepte l'aménagement tel que présenté par l'O.N.F.. Ce nouvel aménagement modifie entre autre le parcellaire de nos bois soumis.

Pour les coupes affouagères situées au canton "Bois de Javernaz", l'ancien quart en réserve qui comprenait 4 parcelles est donc divisé en 5 parcelles. Leur superficie sera à peu près égale à celle des coupes. Cela permet de porter la révolution du taillis à 40 ans (contre 38 auparavant) et son exploitation en 20 coupes biennales (1 coupe tous les 2 ans : parcelles de 1 à 20).

En outre, le parcellaire actuel des coupes d'affouage est modifié ; les parcelles ne vont plus de bas en haut du canton. Une ligne médiane sur laquelle sera ouverte une piste coupera les parcelles en leur milieu. Ceci permet de les regrouper deux par deux, dans le sens de leur largeur afin d'avoir des parcelles plus larges et moins longues.

Le nouveau parcellaire utilise dans toute la mesure du possible l'actuel bornage en place.

Pour les peuplements de résineux, situés aux cantons "Côte de Luy, les Grandes Vignes et Sur les Cheaux", ils sont divisés en 4 parcelles (21 à 24).



Cet aménagement d'une durée de 20 ans permettra :

* pour la 1^{ère} série (feuillus) de parcourir 28,92 Ha. par des coupes de taillis sous-futaie. Le surplus sera laissé en repos.

* pour la 2^{ème} série (résineux), le groupe de régénération strict est arrêté à 4,54 Ha. (plantations après exploitation des coupes, regarnissage des échecs de plantation). 4,11 Ha. pourront faire l'objet d'introduction sous abri de sapins de Nordman. 2,5 Ha. feront l'objet de coupes d'amélioration. Le surplus sera laissé en repos.

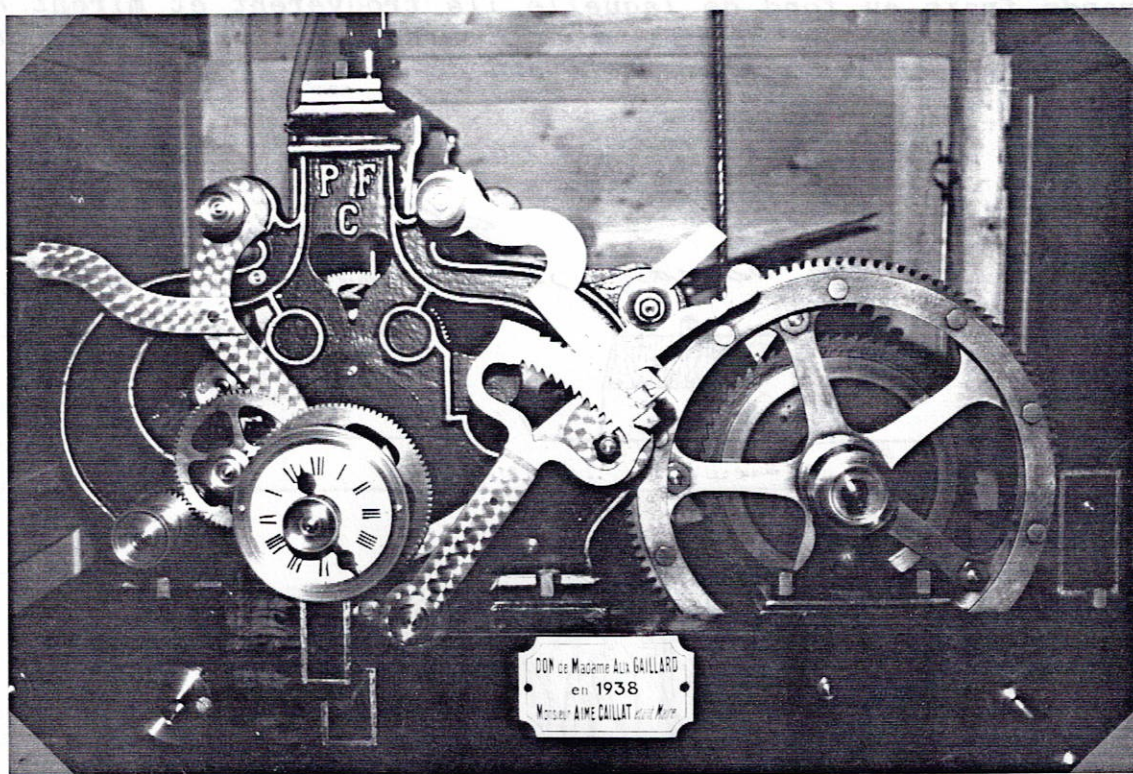
HOMMAGE

Elle est âgée de 56 ans et elle a passé toutes ces années à rythmer la vie de notre village. Quand elle va bien, nous avons un peu tendance à l'oublier. Quand elle nous fait des caprices, nous lui pardonnons malgré tout assez vite. Mais pour parer à des maux plus sérieux qui la menaçaient, il a fallu se décider à lui faire consulter un spécialiste;

-Mais de qui s'agit-il ?

-De l'horloge du clocher, bien sûr !

En effet, c'est en 1938, Monsieur Aimé Caillat étant maire, qu'elle fut installée dans le clocher pour respecter la volonté d'une généreuse donatrice. Elle provient, il est vrai, d'un don fait à la commune par M^me Alix GAILLARD.*



Représentant l'ultime évolution des mouvements d'horloge, ce splendide mécanisme a été fabriqué par un des nombreux artisans du moment. Son constructeur, M. Francis PAGET de l'entreprise PAGET Frères de MOREZ, avait bien vite dépassé les limites du JURA, par sa réputation. Il est aujourd'hui disparu comme malheureusement toutes les activités liées à ce métier d'autrefois.

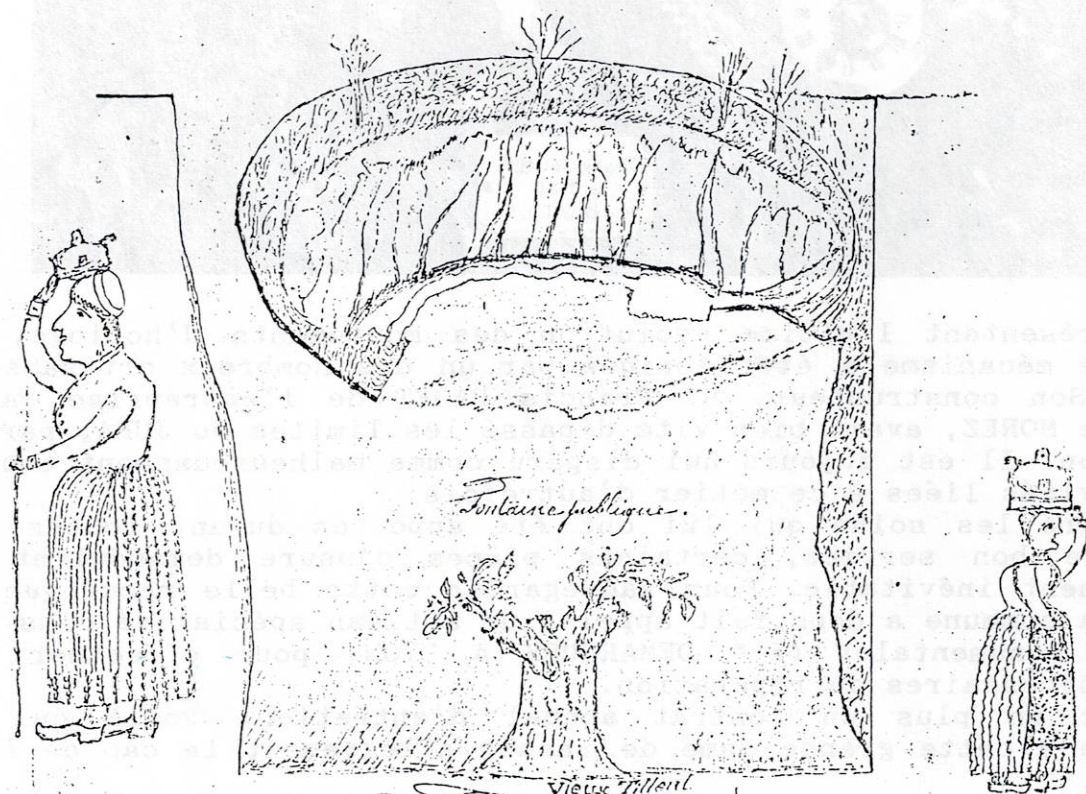
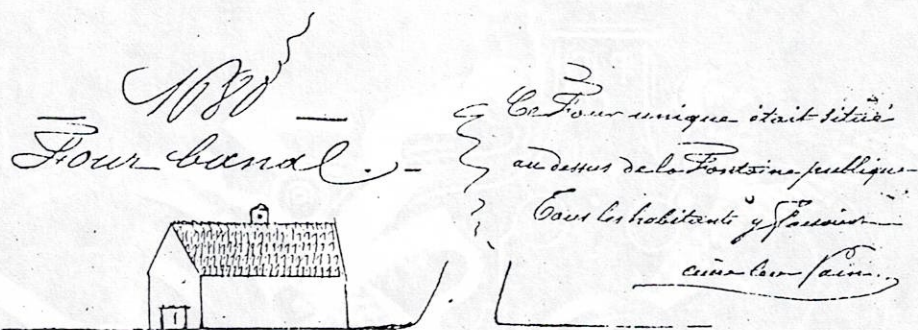
Malgré les soins qui lui ont été apportés durant toutes ces années de bon service, certaines pièces d'usure demandaient un remplacement inévitable. Pour sauvegarder cette belle mécanique du passé, la commune a donc fait appel à un artisan spécialisé dans les horloges monumentales (E^ts DEMARQUES à LYON) pour effectuer les travaux nécessaires de réparation.

Avec en plus un contrat annuel d'entretien, voilà qui va permettre à cette grande dame de passer allègrement le cap de l'an 2000.

* M^me Alix GAILLARD, décédée en 1937, était l'épouse du Docteur Albert GAILLARD. Celui-ci fut maire de Drom pendant 31 ans. Elu Conseiller Général en 1898, il décéda le 20 Juillet 1917 à l'âge de 64 ans au cours de son 4^{ème} mandat. La place du village porte son nom en souvenir de cet homme hors du commun.

Ces 3 dernières années ont été l'occasion d'une cure de rajeunissement pour le site du Lavoir qui vient de reprendre un aspect déjà plus "présentable". Point vital pendant longtemps, puis désormais curiosité touristique, mais depuis toujours exemple type des phénomènes hydrogéologiques qui régissent et caractérisent notre sol karstique, ce lieu méritait quelques explications historiques.

Il y a fort longtemps (300 ans, 350 ou plus ?), on avait remarqué en temps de fortes pluies que les eaux surgissaient avec violence par les fentes de rocher, encore visibles aujourd'hui, au dessous du four banal (qui devait se situer au départ et à gauche du chemin menant chez Jean Carrier). Les habitants ouvrirent la grotte à grands frais au fond de laquelle ils trouvèrent et mirent à jour une belle et bonne source d'un courant sortant d'une galerie souterraine sous les rochers côté sud de ladite grotte.



Vue de la Grotte ou Fontaine publique, du temps antérieur, complétement des sources de Fontaines, du Ecouit et du puits de Javernay. On voit les sources - Celles au pied des Rochers - Celles au pied du four Monumental

Un tilleul séculaire existait sur la place de la Fontaine, sous lequel s'assemblaient les habitants quand ils avaient à délibérer sur les intérêts de la communauté (à l'emplacement de la Fromagerie datée, elle, de 1906)

Des accidents s'étant produits au bassin de la source, on érigea plus tard une construction monumentale avec robinets et bachats. *Etabli sous la direction de Claude Caillat, Maire, An 1831.*

En 1873, une grande citerne est creusée au fond par un entrepreneur de Jasseron (constamment pleine, on en estime le volume à 400 m³) et, en 1884, le lavoir est doté d'un toit métallique fixé dans la roche et supporté par un magnifique pilier taillé dans un seul bloc.

Après la dernière guerre, un trou est pratiqué à la masse dans le monument pour en nettoyer l'intérieur et installer un tuyau de pompage pour la Fromagerie. Puis, à Drom, le réseau d'eau courante est installé, le lave-linge fait son apparition ... et le lavoir perd peu à peu de son utilité ; proie de la végétation et de la terre amenée par les inondations, il est alors entretenu par des particuliers, puis des associations, parfois nettoyé par les pompiers, et ne sert plus qu'à l'évacuation des eaux.

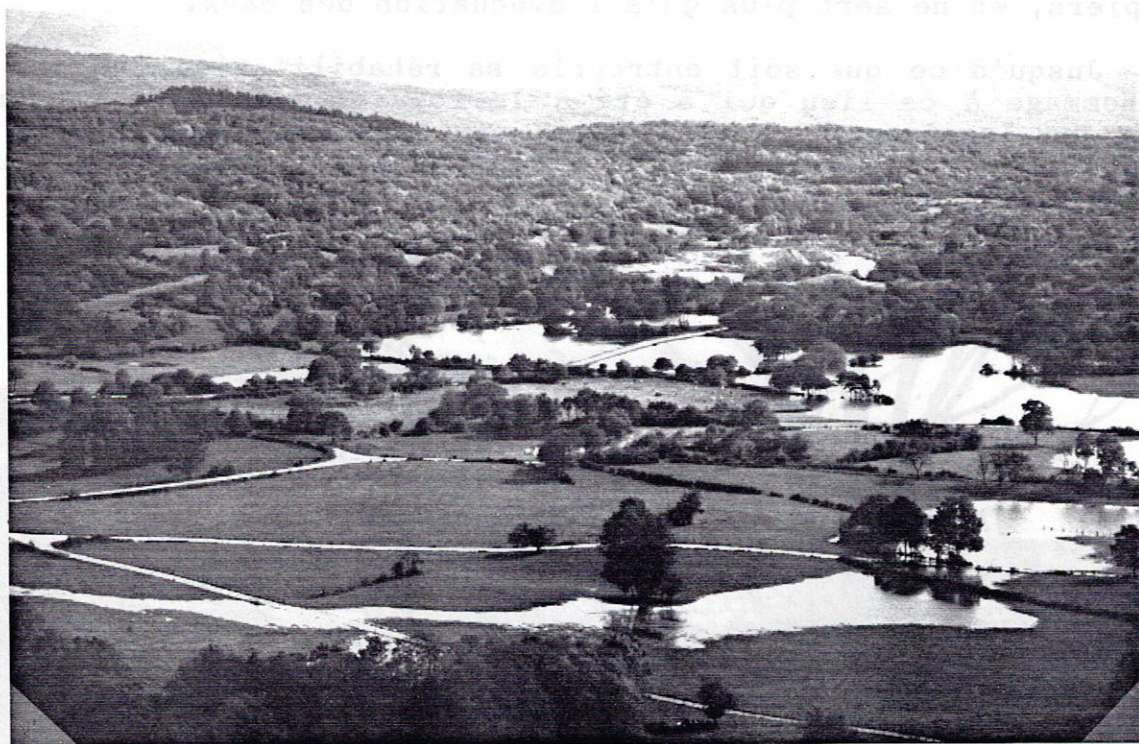
Jusqu'à ce que soit entrepris sa réhabilitation, un peu comme un hommage à ce lieu qui a été à la fois un centre de rencontres, lors des lessives du lundi ou des réunions sous le tilleul; et un point vital grâce à la source ... qui donne de l'esprit à ceux qui en boivent !



Poursuivant notre lecture de la "Notice sur la Commune de Drom", rédigée en 1903 par Monsieur Théophile Hector Caillat, et après avoir rapporté dans notre précédente édition le récit de l'inondation de 1840, il nous a semblé logique de continuer cette année avec un résumé de l'histoire du tunnel de Drom, selon le même historien.

DE L'IDEE AUX DEMARCHES

Pour remédier aux inondations séculaires qui frappaient la vallée de plus en plus fréquemment, faisant *tomber dans l'indigence la plupart des Chefs de Ménage*, Monsieur Hippolyte Gouilloux, Maire de Drom, avait depuis longtemps imaginé que le moyen infailible était d'établir un canal au fond de la vallée allant aboutir à la rivière du Suran à Villereversure. Il entreprit donc les démarches pour amener l'ouverture d'un tunnel sous la montagne de Javernaz.



Par lettre du 27 Août 1852, en pleine inondation, Monsieur le Maire fit une pétition au nom des habitants, par laquelle il expose à Monsieur le Préfet leur état malheureux par suite des inondations fréquentes qui ont lieu presque tous les ans depuis 1840. Il sollicite de la bienveillance de l'autorité supérieure de faire nommer une commission chargée d'examiner s'il serait possible de faire écouler les eaux de la vallée si souvent inondée.

Puis, le 29 Septembre 1852, il envoie une délibération du Conseil Municipal instituant une imposition spéciale pour financer une partie de ces travaux et la prise en charge du bois pour étayer.

Ces courriers entraînèrent une visite de la vallée par les employés et l'ingénieur des Ponts et Chaussées, dont le rapport favorable fut adressé par le Préfet au Ministre des Travaux Publics, lequel répondit le 05 Janvier 1853 que les travaux d'assainissement consisteraient dans le percement d'un tunnel qui coûterait environ cinquante mille francs à l'Etat et autant à la commune de Drom.

LENTEURS ADMINISTRATIVES

Après des compléments d'études prescrits par le Préfet et demandés par le Ministre ainsi que de nouvelles visites sur le terrain par les ingénieurs, la décision ministérielle intervint en date du 03 Décembre 1854.

Il apparaissait que le seul moyen pour assainir la vallée de Drom consiste à pratiquer une "galerie" souterraine qui mettra le fond du bassin de Drom en communication avec la vallée du Suran.

Les puits absorbants pouvaient remplacer ce percement, mais ce moyen supposait l'existence d'un lac souterrain. Deux tracés étaient proposés, l'un de 1340 mètres (qui, d'après M. Caillat, "était le meilleur sans besoin de tranchée"), l'autre de 980 mètres de long. C'est ce dernier qui fut retenu, car il convenait de restreindre les frais généraux autant que possible en adoptant le tracé qui donne à la percée le moins de longueur. Des travaux d'essai consisteraient à commencer la galerie par son extrémité inférieure, puis des propositions de répartition des dépenses devraient être soumises).



UN COUT DEMESURE

M. Guillaoux essaya, le 25 décembre 1854, de convaincre les autorités que le tracé de 1340 mètres serait le plus efficace, il les incita même plusieurs fois (le 13 Février 1855, le 12 Octobre 1857) à visiter la vallée en temps d'inondation, envoyant systématiquement des rapports (les 02 et 05 Juin 1854, le 25 Mai 1856) sur l'étendue des dégâts au Préfet, mais fut contraint de se plier aux décisions de l'Etat, ayant eu l'assurance que, une fois le tunnel percé, les tranchées ne resteraient pas à faire.

Sachant que la commune ne pourrait subvenir à l'importante dépense chiffrée par le ministère, les ingénieurs décidèrent qu'il serait fait des travaux d'essai ayant pour but de creuser et d'établir des puits absorbants.

ESSAIS INFRUCTUEUX

Ils firent d'abord creuser le puits perdu de "Glanant" (sur la commune de Villereversure, en dessous de Rochefort) à une grande profondeur, sans bons résultats (travaux commencés le lundi de Pâques 09 Avril 1855 à midi).

Ils l'abandonnèrent et en firent creuser un autre (entre le 23 Juin 1856 et le 12 Octobre 1857) à l'entrée des carrières de "Fay" dont le percement, à 8 ou 10 mètres de profondeur, tomba juste par hasard sur une grande excavation souterraine à moitié remplie d'eau.



LE Puits DE FAY

Tout le monde accourut : on se croyait déjà sur le "Lac sous Drom". Messieurs Hector Gaillard, Léon Caillat et d'autres descendirent dans cette chambre nocturne avec des pieux de bois dont ils firent un radeau. A l'aide de flambeaux, ils purent visiter cette grotte admirable et étaient tous contents de se promener en radeau sur les eaux correspondant avec celles du Grand Lac Souterrain. *

Ces recherches de puits absorbants furent en pure perte.

LE FINANCEMENT

Le 14 Janvier 1858, M. le Maire sollicita M. le Comte Le Hon, député, pour obtenir son appui auprès de l'Etat.

Après plusieurs réponses favorables, le 03 Mai 1859, il avait confirmation d'un premier déblocage de 6 000 Francs pour commencer le tunnel dans la même année.

Sur un coût total de 106 584,84 F., l'Etat a finalement financé 93 200 F., la Préfecture, 4 000 F. et la Commune a fait le reste, tant par impositions extraordinaires que par souscriptions, journées volontaires, prestations, etc.

LES TRANCHEES INACHEVEES

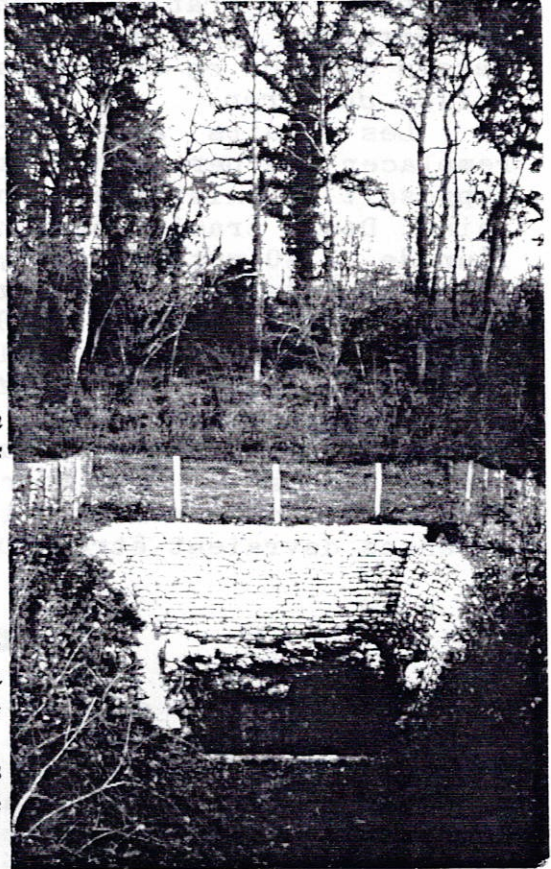
Si les premiers travaux ont commencé en 1855, le percement réel du tunnel a apparemment débuté en 1859, pour se terminer en 1869.

Il restait alors à réaliser des "tranchées" dans la vallée pour y faire converger toutes les eaux.

En Janvier 1869, M. Guillaoux sollicitait à nouveau le Préfet pour qu'une étude soit faite sur leur tracé, avec une estimation des dépenses. Autorisée par arrêté préfectoral du 09 Mars 1869, l'étude est réalisée et le projet est soumis à l'administration supérieure courant Juin 1870. Mais ... en Juillet, la guerre vint annuler tous les espoirs.

Contraint, pour raison de santé, de prendre congé des affaires pendant quelques temps, M. Guillaoux fut remplacé par M. Auguste Gaillard qui voulut essayer de continuer son oeuvre. Après quelques démarches, il reçut du Préfet copie d'une décision ministérielle du 20 Mars 1872 dans laquelle il est précisé que le tunnel remplit sa fonction grâce à la faille qu'il traverse et que, l'Etat ayant déjà largement contribué à sa réalisation, ce projet, bien qu'approuvé, devrait être financé par les propriétaires concernés avec l'aide, désormais, du département.

Le dossier des tranchées était ajourné probablement aux Calendes Grecques !



* : ce puits, comblé par la suite avec des matériaux de carrière, a été réouvert et aménagé en 1906 avec une pompe manuelle et un bac en pierre, puis après la dernière guerre avec un moteur et une cuve. Point d'eau stratégique, il a souvent sauvé la vallée lors de terribles périodes de sécheresse.

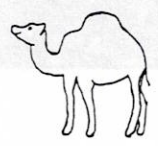


PARTIELLEMENT EFFICACE QUAND MEME



En effet, une fissure et un puits, heureusement découverts au milieu du tunnel, suffisent à préserver la vallée des inondations préjudicieuses : reliés au réseau karstique, ils permettent d'évacuer les eaux surabondantes du sous sol de la vallée de Drom dans la partie aval du tunnel.





1/25